

RESOLUTION RELATIVE AUX ETATS DE LA LIGNE DE FRONT
ET AUX AUTRES PAYS VOISINS

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa cinquantième session ordinaire du 17 au 22 Juillet 1989, à Addis-Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné les rapports du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique et du Secrétaire Général sur l'Afrique Australe,

Gravement préoccupé par la situation explosive qui prévaut en Afrique australe et par les actes d'agression, d'intimidation et de déstabilisation perpétrés par le régime raciste de Prétoria contre les Etats de la Ligne de Front et les autres pays voisins,

Pleinement conscient des sacrifices considérables que les Etats de la Ligne de Front consentent dans le cadre de la lutte pour la libération totale de l'Afrique,

1. FELICITE les Etats de la Ligne de Front pour les sacrifices consentis et pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à l'ANC, au PAC et à la SWAPO dans la lutte légitime qu'ils mènent pour le parachèvement de la libération totale de l'Afrique ;

2. SE FELICITE de la mise en place d'une mission d'observation en Namibie par les Etats de la Ligne de Front, et INVITE cette mission à continuer de collaborer étroitement avec la représentation de l'OUA en Namibie ;

3. CONDAMNE les actes d'agression, d'intimidation et de déstabilisation perpétrés par l'Afrique du Sud raciste contre les Etats de la Ligne de Front et les autres pays voisins ;

4. CONDAMNE EN OUTRE le régime raciste de Prétoria pour le soutien qu'il apporte aux bandits armés au Mozambique et pour les atrocités commises contre le peuple mozambicain ;

CM/Res. 1209

5. LANCE UN APPEL à la Communauté internationale pour qu'elle exerce une pression sur le régime sud-africain qu'il cesse de soutenir les bandits armés au Mozambique ainsi que les actes d'agression, d'intimidation et de déstabilisation perpétrés par l'Afrique du Sud raciste contre les Etats de la Ligne de Front et les autres pays voisins ;

6. REITERE l'appel lancé à la Communauté internationale pour qu'elle accroisse l'assistance financière et matérielle aux Etats de la Ligne de Front et aux autres pays voisins afin de leur permettre de faire face aux actes d'agression, d'intimidation, de chantage et de déstabilisation.